

*Journée nationale de la qualité de l'air***Le Cerema, acteur de la qualité de l'air intérieur  
aux côtés des collectivités territoriales**

**Le mercredi 18 septembre aura lieu la Journée nationale de la qualité de l'air. C'est dans ce contexte que l'institut Elabe dévoile les résultats d'un sondage sur la qualité de l'air à l'école. Les chiffres révèlent que c'est un sujet d'inquiétude pour près de 6 parents sur 10. 86 % des parents pensent que la qualité de l'air a une influence sur la santé de leurs enfants. Ces résultats impactent directement les collectivités territoriales qui gèrent crèches, écoles, collèges et lycées. Le Cerema les accompagne, fort de son expertise sur la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) et plus particulièrement dans le domaine de la ventilation et de la perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments.**

Une bonne qualité de l'air c'est avant tout : **limiter au maximum les sources de pollution** extérieures ou intérieures, **renouveler l'air en continu** et ventiler, vérifier le **système de ventilation (VMC) et contrôler la perméabilité à l'air du réseau**.

L'expérience du Cerema lui permet d'**accompagner les collectivités territoriales dans le contexte de mise en place de la réglementation de surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur** dans les locaux accueillant un **public sensible** (crèches, écoles élémentaires et primaires, écoles du secondaire et activités de loisirs) et d'évolution de la réglementation thermique du bâtiment vers la RE2020.

Les experts du Cerema conseillent les collectivités territoriales dans l'application de la réglementation de surveillance de la QAI : évaluation des moyens d'aération et de ventilation, mise en place d'un plan d'actions, sensibilisation / information / formation / conseil. Ils réalisent des diagnostics radon et proposent un accompagnement en cas de dépassements des seuils réglementaires.

Le Cerema conseille, forme, met en place des protocoles de mesures, analyse les résultats et aide à mettre en place les solutions préventives et/ou palliatives adaptées. Concernant la perméabilité à l'air, le Cerema réalise des mesures et expertises de grands et très grands volumes, quel que soit l'usage, **à l'aide de matériels uniques en France (Megafan et Banc grand volume)**.

**Quelques exemples d'intervention du Cerema aux côtés des collectivités territoriales**

- Contrat de commissionnement ventilation et QAI avec le **Conseil départemental de Gironde (33)**
- Assistance et accompagnement sur le volet QAI en **Grand-Est**
- Diagnostics radon (**Ecole de musique de Montbéliard, Ecole d'Aumont-Aubrac, Thermes de la Bourboule**)
- Formations QAI (**Communauté Urbaine de Dunkerque**), formations QAI, ventilation et perméabilité à l'air (**Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, et Ministère du Logement et de l'Habitat durable**).
- Tests de perméabilité à l'air sur des bâtiments de grands volumes (**Ministère de la Défense, EDF, ou encore Plateforme technologique du bâtiment durable Tipee**)
- **CUBAIR** ou projet Confort des Usagers des Bâtiments tertiaires par l'usage de techniques de traitement de l'AIR, projet coordonné par le Cerema et co-financé par l'ADEME, par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, et par le Ministère du Logement et de l'Habitat durable.
- **Projet Promevent Résidentiel**, projet coordonné par le Cerema et co-financé par l'ADEME, le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, le Ministère du Logement et de l'Habitat durable. Il a permis d'établir des recommandations et de nouveaux protocoles de mesures pour les systèmes de ventilation double flux et simple flux, en maison individuelle et logements collectifs.
- **Projet EmiBio** (en cours) : coordonné par le Cerema et co-financé par l'ADEME, le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, le Ministère du Logement et de l'Habitat durable. Il s'agit de déterminer s'il existe une pollution spécifique liée aux isolants biosourcés, et le cas échéant, de proposer un guide technique permettant de limiter cette pollution spécifique.

**Les experts du Cerema sur la qualité de l'air intérieur peuvent se rendre disponibles pour répondre à toute demande d'interview ou participer à vos émissions, plateaux... sur le sujet**

**CONTACT PRESSE**

Géraldine SQUENEL – Directrice déléguée Communication et relations presse  
M 06.12.73.55.56 / geraldine.squenel@cerema.fr